

Allocations mensuelles

Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.

Source : ONEM

Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs

Index du 01.03.2020.

Congé parental coronavirus (COVID-19)

Montants indexés au 01/05/2020

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.03.2020.

Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.03.2020.

Définition de l'interruption d'un cinquième

Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.

Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.

Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				Remarque
	Montant brut		Montant net		
	851,59 EUR		765,33 EUR		En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption 1/2	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	425,79 EUR	352,77 EUR	574,02 EUR	475,58 EUR	<p>En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire</p> <p>(1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.</p>
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	144,45 EUR	119,68 EUR	216,67 EUR	179,52 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	194,25 EUR (1)	160,94 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

Congé parental coronavirus (COVID-19)

Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	532,24 EUR	440,97 EUR	717,58 EUR	594,48 EUR	<p>En cas de demande de congé parental à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.</p> <p>1) Statutaire du secteur public : Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.</p>
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	180,56 EUR	149,60 EUR	270,84 EUR	224,40 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	242,81 EUR (1)	201,17 EUR (1)	-	-	(2) Statutaire du secteur public : Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption 1/2	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	518,52 EUR	337,04 EUR	518,52 EUR	429,60 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge.
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	240,85 EUR	156,56 EUR (1)	290,65 EUR	188,93 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul

Réduction de prestations - Régime général

Interruption ½		Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque		
	260,32 EUR		182,23 EUR (1)	(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge. (3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière		
			215,68 EUR (2)			
			169,21 EUR (3)			
Interruption ½		Travailleur de 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net			
	303,71 EUR		212,60 EUR (1)			
			251,63 EUR (2)			
			197,42 EUR (3)			
Interruption 1/5		Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque	
	171,37 EUR	111,43 EUR (1)	221,23 EUR	143,80 EUR (2)	(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul.	
				183,29 EUR (3)		
Interruption complète		Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque		
	520,65 EUR		467,91 EUR			
Interruption complète		Suspension complète dont la date d'avertissement à l'employeur est située à partir du 01/06/2017				
	Montant brut		Montant Net	-		
	607,43 EUR		545,90 EUR			